Ministère de la Sécurité publique
Québec

CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE

Paragraphe 25e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : **2019-2020**

Trimestre : **Octobre à décembre**

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition	Coûts de service mensuels
		Actifs	En réserve		
ROGERS	Téléphones cellulaires	122	9	0,00 $	7 558 $
	Téléphones intelligents	218	28	10,80 $	26 102 $
	Tablettes	6	0	0,00 $	363 $
	Clés	8	0	0,00 $	478 $
TELUS	Téléphones cellulaires	291	1	136,00 $	11 042 $
	Téléphones intelligents	498	3	876,00 $	62 102 $
	Tablettes	4	0	0,00 $	270 $
	Clés	26	0	30,00 $	1 631 $

Information complémentaire

Téléphones cellulaires ROGERS

— Les montants inclus :

— Commission québécoise des libérations conditionnelles = 27,60 $

Téléphones intelligents ROGERS

— Les montants inclus :

— Commission québécoise des libérations conditionnelles = 759,19 $

Téléphones intelligents TELUS

— Les montants inclus :

— Commission québécoise des libérations conditionnelles = 96,25 $

— Bureau des enquêtes indépendantes = 6 021,86 $

Tablettes TELUS

— Les montants inclus :

— Bureau des enquêtes indépendantes = 37,47 $

Clés TELUS

— Les montants inclus :

— Bureau des enquêtes indépendantes = 235,00 $

- Depuis le 1er avril 2019, l'UPAC possède son propre budget pour l'acquisition des appareils mobiles et accessoires. Donc, il n'est plus administré par le ministère.
- Il y a eu un ajustement de la tarification en octobre 2019. Un transfert progressif des appareils vers le nouveau prestataire le plus bas (Telus) est commencé.